

A v a n t - p r o p o s

François Loos
Ministre délégué à l'Industrie

Ce numéro des *Annales des Mines* arrive à point nommé : 67 pôles de compétitivité ont été sélectionnés par le gouvernement le 12 juillet 2005. Ce Comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire (CIADT) marque l'engagement du gouvernement dans une nouvelle politique de soutien à l'innovation. Les pôles de compétitivité sont en effet au cœur d'un dispositif rénové et amplifié, pour relancer une véritable politique industrielle, pour attirer des talents, et pour donner à ceux présents sur notre territoire un cadre propice à leurs ambitions. La France concourt ainsi de façon concrète à l'ambition européenne de faire de l'Union européenne l'économie de la connaissance la plus compétitive du monde.

Le succès rencontré par l'appel à projet lancé par le gouvernement en septembre 2004 est aussi le signe d'un dynamisme, d'une foi dans l'avenir, de la part de nombreux acteurs économiques de notre pays. A l'heure où certains voudraient décrire la France comme pessimiste ou inquiète de son avenir, cette démarche s'est au contraire traduite par un formidable élan : dans de nombreux territoires, des entreprises, des élus, des centres techniques ou de recherche, des écoles et universités, et d'autres acteurs, ont su saisir le coup d'accélérateur qui leur était proposé pour mettre au point des projets ambitieux. La France de la créativité, de l'innovation, montre une nouvelle fois son dynamisme.

Relance d'une politique de l'innovation

L'innovation est la clé de la compétitivité et d'une croissance économique durable. Elle nécessite une politique active de soutien au « système de recherche et d'innovation ». Ce système regroupe les entreprises, les laboratoires publics, mais aussi les organismes d'enseignement supérieur, ainsi que tous les acteurs qui les coordonnent ou interfacent.

Le gouvernement a refondé cette politique en créant trois nouvelles agences :

- **OSEO**, issu du rapprochement de l'Anvar et de la BDPME, est en charge du soutien aux PME, notamment innovantes. Ses moyens d'intervention seront doublés d'ici 2008. OSEO contribue au soutien à la création d'entreprises, aux projets innovants des entreprises, mais aussi à leurs développements innovants, en leur apportant les moyens financiers et l'expertise que le système bancaire ne peut seul leur fournir. OSEO est en place depuis le premier semestre 2005 : avec de nouveaux statuts, le regroupement sur un seul site des sièges de l'Anvar et de la BDPME, le nouveau groupe assure ses nouvelles missions dans un esprit de réactivité et de simplicité indispensable au contact avec les PME.

- **L'Agence nationale de la recherche (ANR)** a pour mission de focaliser des moyens nouveaux vers la production de connaissances innovantes en France. Elle s'adresse aussi bien aux

entreprises qu'aux laboratoires publics, mais toujours avec un objectif d'excellence sur le plan de la découverte scientifique. L'ANR fonctionne ainsi par appels à projets, sur des thèmes comme les biotechnologies, les nouvelles technologies de l'énergie, les technologies de l'information et de la communication, mais aussi avec des programmes blancs, non thématiques. Les projets sont expertisés selon les procédures d'évaluation de la recherche, c'est-à-dire par les pairs. Les projets les plus innovants sont ainsi sélectionnés, permettant ainsi un soutien aux meilleurs laboratoires français. L'ANR sera définitivement mise en place dans le cadre de la prochaine loi programme pour la recherche. Sa structure de préfiguration est néanmoins déjà dotée de 350 M€ au titre de 2005, et fonctionne depuis mars.

- **L'Agence de l'innovation industrielle (AII)**, en phase de démarrage cet automne, est particulièrement volontariste. Issue des conclusions remises par le groupe de travail animé par Jean-Louis Beffa au Président de la République, cette agence vise à développer la recherche privée en s'appuyant sur de grandes entreprises françaises, pivots de programmes mobilisateurs d'innovation industrielle (PMII). La France est en effet caractérisée par un positionnement insuffisant sur certaines des technologies de pointe, les grandes entreprises françaises étant souvent sur des créneaux de hautes ou moyennes technologies. L'AII a pour mission de les aider à se positionner sur les marchés les plus inno-

vants, qui sont aussi les plus risqués sur le plan technologique. Elle sera dotée de 2 milliards d'euros pour 2005 et 2006, sur ressources de privatisation. Par construction, elle ne soutiendra que des projets de grande ampleur (plus de 50 M€), et de grande ambition technologique.

Ces trois agences ont chacune leur finalité, leur mode de fonctionnement et d'intervention. Elles ont une grande complémentarité, qui s'enrichira par leur travail en commun. J'ai ainsi veillé à ce que les responsables d'OSEO et de l'ANR soient présents au conseil de surveillance de l'All.

Ces trois agences ont pour mission de donner un nouvel élan au soutien public à la R&D concomitant de ce que nous observons aux Etats-Unis, au Japon, dans divers pays européens, avec des moyens en forte augmentation : près de 20 milliards d'euros supplémentaires de 2005 à 2010, mais aussi des modalités d'intervention et d'évaluation renouvelées.

Les pôles de compétitivité sont au cœur de cette nouvelle ambition pour la recherche française

Plusieurs rapports, préconisaient de s'inspirer des expériences étrangères (Silicon Valley bien sûr), mais aussi françaises (comme la microélectronique en Rhône-Alpes), pour développer la capacité d'innovation. La localisation dans un même lieu permet de favoriser les contacts entre chercheurs publics et privés, mais aussi entre professeurs et chercheurs, entre chercheurs et fabricants, voire avec les commerciaux. Ces synergies locales sont de nature à doper l'effort de recherche, et à créer un effet d'entraînement, un cercle vertueux de la croissance et de l'emploi.

Pour autant, il ne fallait pas imposer un modèle ou une sélection d'en haut : l'idée du gouvernement a été de procéder par appel à projet, sur la base d'un cahier des charges relativement souple. Le principal critère était de rassembler entreprises, laboratoires publics et organismes de formation, sur une même

thématique et un même territoire. Sur cette base, le Comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire du 14 septembre 2004 a décidé de lancer un appel à projet ouvert et large.

Le résultat a été spectaculaire : 106 projets ont été remis, souvent de très bonne qualité. La diversité des projets est à l'image de la diversité des acteurs. Cette forte implication d'une grande variété d'acteurs est pour moi la première réussite de cette nouvelle politique.

Tous les projets ont ensuite été soumis à trois expertises : celle des préfets de région, celle des experts des administrations, et enfin celle d'un groupe de personnalités qualifiées, présidé par Madame Anne Duthilleul.

Sur la base de ces trois expertises, le gouvernement a décidé de labelliser 67 pôles de compétitivité, dont 15 pôles mondiaux ou à vocation mondiale. Il convient de noter le changement d'échelle réussi par l'appel à projet. Alors que le CIADT de septembre 2004 ne prévoyait que 10 à 20 pôles, c'est 66 projets qui ont été reconnus de qualité suffisante pour obtenir le label. Les moyens ont suivi l'ampleur d'une telle dynamique : les 750 M€ initialement prévus en 2004 sur trois ans ont été doublés.

Ces moyens sont principalement composés de deux parties : des crédits ministériels réservés aux pôles, et la focalisation des actions des nouvelles agences sur les pôles. Dans la première partie, le ministère de l'Industrie joue un rôle prédominant. Le Fonds de compétitivité des entreprises, géré par la Direction générale des entreprises, consacrera ainsi plus de 120 M€ sur trois ans pour des projets de R&D des pôles. Les crédits d'actions collectives des Directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement seront aussi mobilisés à hauteur de 60 M€ minimum sur trois ans, pour les pôles.

L'objectif est bien sur de soutenir spécifiquement les pôles. Il est aussi que les pôles, par leur montée en gamme, par la qualité de leurs projets, fournissent de nombreux dossiers aux nouvelles agences. Le gouvernement a ainsi demandé à chacune des trois agences de soutien à l'innovation, mais aussi à

la Caisse des Dépôts et Consignations, de mettre en place un soutien renforcé aux projets des pôles. Les modalités en sont définies par des conventions entre chacun de ces organismes et leurs ministres de tutelle. Cette focalisation est nécessaire pour éviter de distraire les agences de leur objectif initial, elle est aussi indispensable pour favoriser un développement des pôles dans toutes ses composantes : recherche publique et privée, entreprises petites ou grandes.

Les pôles de compétitivité pour lutter contre les délocalisations

Au-delà du nombre de pôles labellisés, c'est bien l'ambition de cette nouvelle politique qui a été amplifiée. D'une politique de soutien ciblé à quelques zones et secteurs de très haute technologie, il s'est avéré que la politique des pôles de compétitivité avait aussi une légitimité et une efficacité dans d'autres secteurs économiques, parfois plus diffus, comme la chimie, la mécanique, et même le textile ou le bois.

Dans tous secteurs, fortement ouverts à la concurrence internationale, le projet élaboré par tous les acteurs de la filière est apparu comme un moyen, voire le moyen, de lutter contre les délocalisations, et d'enraciner en France le maximum d'activités porteuses d'avenir. La technologie, les partenariats entre une entreprise et un laboratoire public, surtout lorsqu'ils sont proches l'un de l'autre, permettent de maintenir un avantage comparatif, et de rendre moins opportuns des transferts d'activités. Plusieurs secteurs économiques, plusieurs bassins, ont ainsi vu dans les pôles de compétitivité un outil de développement économique local : un moyen de se fédérer pour être plus fort ensemble, sans même attendre des subventions nationales supplémentaires.

Certains ont pu s'émouvoir de la complexité administrative supplémentaire générée par les pôles. Il me semble au contraire que la souplesse de l'outil a permis de prendre en compte des situations extraordinairement différentes. Le gouvernement n'a imposé aucun moule, aucune procédure. Il a simple-

ment demandé aux acteurs des pôles, c'est-à-dire les entreprises, les laboratoires publics et les organismes de formation, de se rassembler et de constituer ensemble une structure juridique, le plus souvent associative, avec laquelle l'Etat, mais aussi tous les organismes publics allaient pouvoir contracter. La constitution de cette structure, qui constitue le pôle, est le fondement nécessaire au développement d'un véritable projet collectif. Sinon, qui aurait piloté le pôle, reçu les crédits d'animation, défini les acteurs qui en font partie ou non ? Les contrats de pôles, dont la plupart ont pu être validés au CIACT du 8 octobre 2005, ne sont que la traduction simple, au cas par cas, de cette nécessaire organisation de la vie du pôle.

Les pôles de compétitivité au service de l'attractivité du territoire

La dimension internationale de la politique des pôles doit être encouragée. La dynamique nouvelle des territoires doit aussi renforcer l'attractivité de ces territoires.

En tant que Ministre du Commerce extérieur, j'ai eu l'occasion de constater la force d'attraction que peut avoir une concentration géographique sur un thème donné. Les chefs d'entreprises, de tous pays se disent : c'est là que ça se passe, je ne peux pas me permettre de ne pas y être.

La France est déjà un grand pays d'accueil des investissements étrangers : deuxième pays d'accueil des investissements internationaux (source de croissance et d'emplois) en Europe, et quatrième dans le monde, derrière les Etats-Unis et la Chine. Elle doit cependant faire face à une concurrence sans cesse en évolution, et le solde de ses flux d'investissements reste négatif. Les pôles de compétitivité et notamment les 15 mondiaux ou à vocation mondiale,

vont permettre de renforcer son attractivité, notamment pour les activités de R&D et les investissements induits dans des métiers de pointe, ainsi que dans les services qui accompagnent ces activités.

L'Agence française pour les investissements internationaux (AFII) est ainsi mobilisée pour promouvoir les pôles de compétitivité à l'international. Toutes les grandes entreprises internationales doivent connaître le ou les pôles de compétitivité de leur secteur, et j'espère, pour certaines d'entre elles y investir. Cela passe aussi par une politique de partenariat international des pôles, et peut être aussi par des regroupements franco-français pour augmenter la visibilité au niveau mondial.

Perspectives

Ma priorité pour les mois à venir est simple : il faut faire fonctionner les pôles. Au-delà des dossiers déposés en préfecture, des contrats de pôles, du décret en Conseil d'Etat définissant des zonages, la réussite des pôles se joue sur le terrain par la capacité des acteurs à se parler, à définir leurs priorités collectives, à mettre en œuvre une ambition commune. Le gouvernement est là pour les y aider, tant sur le plan financier qu'en facilitant la construction de réseaux. Je serai vigilant pour que l'Etat, et notamment le ministère de l'Industrie, soit un vrai partenaire des pôles, avec des appuis méthodologiques, stratégiques...

Cette réussite se joue aussi avec l'appui des acteurs de la recherche publique. La réforme en cours, préparée par mon collègue du ministère chargé de la Recherche, a vocation à être un puissant levier de rapprochement entre des mondes qui ont tout à gagner à travailler ensemble : ceux de la recherche publique et de la recherche privée. Les démarches de campus de recherche, ou

d'institut Carnot, doivent être étroitement coordonnées avec celle des pôles, pour ne pas disperser les efforts, et s'appuyer sur une dynamique gagnante.

Cette réussite se joue enfin aussi avec l'appui des collectivités locales. La loi de décentralisation du 13 août 2004 leur ouvre de nouveaux espaces, notamment dans des domaines directement liés aux pôles de compétitivité. Je me félicite du partenariat étroit, qui est pour beaucoup dans la dynamique actuelle. Je crois indispensable de poursuivre dans cette voie, pour parvenir à une mise en œuvre réussie.

Les pôles de compétitivité : le retour de la politique industrielle

En conclusion, je voudrais souligner que les pôles de compétitivité sont le signe, clairement revendiqué, d'un retour en force de la politique industrielle. Qu'est-ce que cette mobilisation nationale sur quelques secteurs identifiés comme stratégiques et porteurs, si ce n'est de la politique industrielle ? Avec les pôles, nous avons fortement amplifié un soutien ciblé à des entreprises innovantes, agissant dans des domaines d'avenir, assurant le renouvellement de la spécialisation de notre industrie : nanotechnologies, technologies de l'information et de la communication, biotechnologies, matériaux, nouvelles technologies de l'énergie... Dans le même temps, nous accompagnons le redéploiement de secteurs plus traditionnels sur des segments porteurs de forte valeur ajoutée : textiles techniques, mécatronique, etc.

Cet effort sans précédent doit être poursuivi, au nom du rayonnement industriel de la France, mais aussi et surtout au nom des emplois, qualifiés, pérennes, pour nos compatriotes. ●